

La Baraquette • Le Barthas • Le Basset • Le Bessou • **Castanet le Haut** • Les Clèdes • La Combelle • La Coste • La Croix de Mounis
Le Dèvès • L'Espinouse • Fagairolles • Le Fau • Ginestet • Le Mas • Moulières • Le Nougayrol • Olque • Pabo • Le Péras
Le Prat de Cèbe • St Amans de Mounis • La Salesse • Sansac • Sayret • Les Sauzes



Reflets

n°58



Janvier 2023

Bulletin Municipal

Meilleurs Vœux 2023

Une année
pleine
de Joie

de
Paix

d'Émotions

de
Ravissement

de
Plaisirs

d'Amour

de
Rigolades

de
Désirs

de
Santé

d'Amitié

de
Projets

de
Délices

de
Bonheur

de
Prosperité

de Folie

de
Douceur

de
Passion

de
Sensations

de
Surprises

d'Euphorie

de
Volupté

d'Extase

de
Tendresse

de
Rêves

de
Partage





**Mairie de
Castanet
Le Haut**

2 rue de la Mairie

Tél.: 04 67 23 60 49

Fax : 04 67 23 60 31

Mail : castanetlehaut@orange.fr

HORAIRES : lundi : de 14h00 à 17h00

mardi : de 09h00 à 12h00

jeudi, vendredi : de 14h00 à 17h00



Le mot du Maire

Sommaire

- Page 1 :** • **Le mot du Maire**
- Page 3 :** • **Infos Mairie :**
- Chassé croisé
au poste d'agent municipal
- Page 4 :** - Chèque chauffage bois
- Page 5 :** - Consultation citoyenne sur l'extinction
de l'éclairage public
- Page 6 :** - Site internet
- Page 7 :** - Bergerie de Suzette
- Possible aménagement du col
de la Croix de Mounis
- Page 8 :** - Nouveaux horaires pharmacie
- Travaux en photos
- Page 9 :** - Etat Civil
- Page 10 :** - Collecte sélective
- Page 12 :** • **Infos Communales**
- Rose Aubagnac décorée de la médaille
de l'Assemblée Nationale
- Page 13 :** - Marcou, montagne de la nuit
- Cyclo sportive «La Murataise»
- Page 14 :** • **Infos Associatives**
- Du côté des spéléos...
- Page 15 :** - infos A.C.C.A. Castanet
- Des nouvelles de l'A.P.E.
- Page 17 :** • **Passé Communal :**
- La route de la Croix de Mounis
et la diligence
- Page 24 :** • **Portrait :**
- Jean Alliès : un homme de valeurs !
- Page 26 :** • **Ecoles de Pabo et de Plaisance**
- Page 28 :** • **Côté Nature : le mouflon**
- Page 30 :** • **OPAH**

Et au milieu du bulletin, les pages détachables
des réunions du conseil municipal.

Madame, Monsieur, Chers Administrés,

Que vont nous réserver ces journées printanières en ce début d'hiver ? Comme nous avons pu le voir, le continent Américain vient de connaître une vague de froid exceptionnelle. Dans un contexte énergétique inédit dans notre pays, on nous annonce des coupures d'électricité. Nous avons participé à plusieurs réunions pour nous préparer à cette éventualité. Souhaitons que la douceur hivernale persiste afin que le pire soit évité. Les fortes pluies n'ont pas été au rendez-vous cet automne, à tel point que les sources n'ont pas retrouvé le débit habituel en cette période. Le SIVU Mare et Libron a dû faire appel à des transports d'eau pour alimenter la ferme du Devès. Souhaitons que les pluies d'hiver et de printemps nous permettent de reconstituer les réserves.

Dernièrement, nous avons dans un précédent « Reflets », retracé l'histoire de l'auberge du Péras, une institution âgée de 110 ans ; un établissement qui assurait un véritable service au public dans notre montagne héraultaise. Le jeudi 29 décembre, un hommage a été rendu à Rose AUBAGNAC qui a reçu la médaille de l'Assemblée Nationale et celle de la commune. Le sujet de la retraite est aujourd'hui d'actualité, mais pour Rose l'âge de la retraite a sonné à 87 ans, elle va désormais profiter des siens sans avoir à gérer tous les soucis inhérents à la gestion d'un commerce.

Alexis notre employé communal a cessé ses fonctions au sein de notre collectivité, il va intégrer le corps des sapeurs-pompiers professionnels de l'Hérault. Au cours d'une cérémonie, en présence des élus de la commune et de ses collègues de travail, nous lui avons souhaité pleine réussite dans sa nouvelle fonction. Alexis a passé plusieurs années au



service de la commune et de ses habitants, il laisse le souvenir d'un agent travailleur et dévoué, apprécié par la population pour sa gentillesse et sa disponibilité. C'est désormais Christophe BRIANT qui réside à Pabo qui lui succède. Il a été recruté début décembre afin qu'Alexis puisse effectuer une période de tuilage. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre collectivité.

J'avais évoqué précédemment l'extinction de l'éclairage public (EP), nous vous avons adressé un questionnaire et nous vous remercions d'avoir largement répondu et exprimé votre position sur ce sujet. Nous avons fait le choix de cette formule afin que chacun puisse donner son avis s'il le souhaitait, plutôt qu'organiser une réunion ou seulement quelques personnes seraient venues. Le résultat est sans appel. Une très forte majorité s'est prononcée pour l'extinction de l'EP. A compter de début février sous réserve de problèmes techniques l'EP sera éteint de 23h à 5h sur la totalité de la commune.

Le problème de la présence médicale dans nos territoires ruraux est toujours aussi prégnant. Les différents retours que nous avons, montrent que la maison de santé de Saint Gervais sur Mare à laquelle notre commune participe financièrement, donne entière satisfaction à nos populations. Rien n'est acquis, ce sujet est régulièrement évoqué au niveau de notre communauté de communes et du conseil municipal. Nous devons tout mettre en œuvre pour renforcer l'offre de soins dans nos zones rurales. Au dire des professionnels la pénurie de médecins va durer au moins un dizaine d'années.

Au chapitre des travaux, la rénovation de l'ancienne mairie école est terminée, ce logement sera loué à compter du 1er février. Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) nous a présenté le projet de réhabilitation de l'îlot de ruines situé à l'entrée du village, ce projet a été validé, nous allons lancer la consultation d'architectes afin de lancer l'opération et rechercher des financements. Comme nous nous y étions engagés, les riverains et la population du village seront associés à ce projet, nous organiserons une réunion au cours de l'été. Suite à la rencontre avec M. le Sous-Préfet, nous allons solliciter l'aide de l'Etat pour la construction d'un mur de soutènement et la mise en sécurité du plan d'eau et du terrain de boules. Nous allons également demander des subventions afin de restaurer la bergerie de « Suzette » idéalement située dans un cadre de verdure sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Enfin les travaux de rénovation de la salle polyvalente seront réalisés au mois de janvier.

En ce début d'année je tiens à remercier sincèrement les membres du conseil municipal pour leur implication à la vie municipale, j'y associe également Odile, Etienne, et Sébastien nos invités permanents aux séances du conseil municipal. Je remercie le personnel communal : Sylvie, Florence, Alexis, Christophe, Maria, Agnès pour leur professionnalisme au service de la commune et des habitants.

En mon nom personnel et au nom de l'ensemble des élus et des salariés de la commune, je vous adresse à vous, vos familles, vos proches et toutes celles et ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Que 2023 vous apporte en premier lieu la santé, le bonheur, la réussite dans toutes vos entreprises.

Je formule également le vœu d'une paix retrouvée dans le monde, un monde où la tolérance, la fraternité, l'amitié entre les peuples ne seraient pas de vains mots.

Max ALLIES





infos

Mairie

● Chassé-croisé au poste d'agent municipal ! **Christophe Briant remplace Alexis Fabre.**



Embauché en 2014, en remplacement de Serge Razimbaud, Alexis Fabre n'a pas mis longtemps à trouver ses marques et a apporté sa griffe personnelle. Volontaire et droit, Alexis a aussi un caractère bien trempé qui a fini par faire l'unanimité parmi les habitants de la commune. Car toutes et tous savaient qu'il a toujours agi pour le meilleur au service d'autrui.

Petit supplément d'âme qui a amplifié sa parfaite intégration, Alexis est un enfant du pays. Celui qui connaît Castanet comme sa poche, pour avoir été le terrain de jeux des jeunes années de ce presque trentenaire.

Lors du dernier semestre 2022, ce passionné de parapente a décidé de s'envoler vers d'autres horizons. Il n'en reste pas moins que la fonction publique lui sied à merveille, tant il a toutes les qualités requises : bonne humeur, sourire, dynamisme, rigueur, sens du contact, compétences. C'est donc en tant que sapeur-pompier professionnel qu'il a trouvé sa nouvelle voie. Fonctionnaire territorial irréprochable, gageons qu'il saura trouver une place de choix dans la mise en sécurité des biens et de la personne.

Christophe Briant est originaire du Loir et Cher. Une région où il a exercé le métier de forain, une activité qui l'a obligé à bouger et à s'adapter à de nombreuses expériences de vie. Il y a près de 15 ans, rencontrant une jolie demoiselle de notre commune, il mettra le cap sur la région, avant de s'installer définitivement à Pabo, voici maintenant une décennie. Là, il s'ouvre à de toutes autres fonctions, tour à tour employé des salaisons de Lacaune, maçon, ouvrier du BTP, avant d'intégrer une société de construction de piscine. C'est dire si ce quarantenaire est un homme à tout faire et présente de réelles capacités d'adaptation.



Sur la dizaine de candidatures reçues en mairie, c'est son profil que le conseil municipal a décidé de retenir, misant sur sa polyvalence et son appartenance à la commune.

En apprenant sa nomination, Christophe était très satisfait, car pour ce père de deux enfants c'était une opportunité fabuleuse que de décrocher un emploi « sur place ».

Ce dernier a pris ses fonctions au 1er décembre, en binôme avec Alexis pendant un mois en guise de tour de chauffe. Il est rentré de plain-pied, vitesse grand V, dans le vif du sujet.



Le vendredi 23 décembre, le maire, les adjoints, les conseillers et les employés municipaux ont assisté au pot de départ d'Alexis et lui ont souhaité de s'épanouir pleinement dans ses nouvelles fonctions.

Si la commune perd une personne d'un grand professionnalisme très investie dans son travail, avec des qualités humaines et un sens réel du service public, avec l'arrivée de Christophe elle ne devrait pas perdre au change. En cette période de « rodage », toute aide sera la bienvenue pour son insertion et pour qu'il puisse relever le défi !

Pour la municipalité c'est une chance d'avoir des agents de cet acabit qu'il convient d'encourager et de respecter en étant fier de toutes celles et ceux qui œuvrent main dans la main !



● Chèque Chauffage Bois

Des mesures de soutien au pouvoir d'achat des Français sont mises en place par le Gouvernement pour répondre aux effets induits par la hausse brutale des prix de l'énergie. Parmi ces mesures, à titre exceptionnel, deux aides sont mises en place en faveur des foyers les plus modestes se chauffant au fioul domestique ou au bois.

À toutes fins utiles, le Gouvernement a mis en place une plateforme internet permettant aux ménages de tester leur éligibilité pour disposer de cette aide et, le cas échéant, leur indiquant la procédure à suivre.

Comment obtenir le chèque bois 2022 ?

Les ménages doivent déposer leur demande de chèque énergie bois sur le portail Chèque énergie à compter du 27 décembre 2022, en joignant à cette occasion, selon leur situation, l'un des deux justificatifs suivants :

- pour les ménages qui se chauffent au moyen d'un dispositif de chauffage individuel au bois : une facture d'achat de bois de chauffage d'un montant minimal de 50€, datant de moins de dix-huit mois par rapport à la demande.
- pour les ménages qui bénéficient d'un chauffage collectif au bois : une attestation de chauffage collectif au bois dont le modèle sera prochainement disponible sur cette page.

Important : les ménages qui bénéficient d'un chauffage collectif au bois pourront déposer leur demande de chèque énergie bois à partir du 16 janvier 2023.

Ces ménages auront également la possibilité de tester leur éligibilité au chèque énergie bois, au moyen du simulateur d'éligibilité qui sera disponible en ligne à compter de mi-février 2023.

Si la demande est éligible à l'issue de l'instruction, le chèque énergie bois leur sera adressé par voie postale à partir de mars 2023, à l'adresse retenue par l'administration fiscale au 31 mars 2022.

● Consultation citoyenne sur l'extinction de l'éclairage public

La municipalité remercie tous ses concitoyens qui ont répondu à la consultation sur l'extinction de l'éclairage public (près de 70 % des questionnaires distribués nous ont été retournés). Au final, une très large majorité d'entre vous s'est positionné en faveur de la coupure de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de 23 heures à 5 heures du matin. Les démarches nécessaires ont été lancées. L'extinction devrait être effective au 1er février.



MA COMMUNE EXPERIMENTE L'EXTINCTION DE NUIT

Diminution de la pollution nocturne Moins d'énergie consommée

Préservation de la faune nocturne Réduction de la facture d'électricité de votre commune

Engagement pour le développement durable ↓
des économies qui pourront être utilisées sur d'autres projets

UNE QUALITÉ DE VIE AMÉLIORÉE

 La lumière intrusive impacte le **sommeil et dérègle le rythme biologique** (insomnies...).

 Environ 20% des français déclarent être gênés par l'éclairage public.

UNE BIODIVERSITÉ PRÉSERVÉE 

28% des vertébrés
64% des invertébrés vivent partiellement ou totalement la nuit

La biodiversité diurne et nocturne a besoin d'une alternance du jour et de la nuit.

La lumière perturbe :

- leurs cycles de vie
- leur comportement,
- leurs déplacements
- leur alimentation

La lumière artificielle est conçue exclusivement pour les humains et leur vision.

 **INSÉCURITÉ IDÉES REÇUES**

Contrairement à ce que l'on peut penser, l'**extinction de nuit n'engendre pas une augmentation des cambriolages, agressions ou accidents de la route...**

- 80% des faits ont lieu en journée (cambriolages, vols de véhicules...)
- Sur une voie non éclairée : ralentissement naturel et meilleure visibilité des autres véhicules.

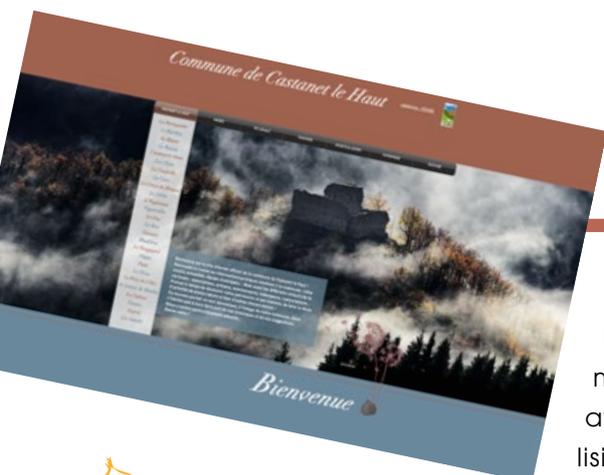
32% d'économies d'énergie
25% d'économies financières

Accompagnée par la gendarmerie et des enquêtes réalisées sur le terrain, la commune a pu observer que l'extinction n'a pas eu d'incidence sur la délinquance.

La commune de **Mauguio-Carnon** pratique l'extinction de nuit **depuis 2018.**

>>>

Accompagnée par la gendarmerie et des enquêtes réalisées sur le terrain, la commune a pu observer que l'extinction n'a pas eu d'incidence sur la délinquance.



● Site Internet

Le site Internet de la commune s'est refait une petite beauté. Ainsi l'interface a été modifiée pour simplifier l'utilisation des différents menus et onglets. Nous vous laissons le soin de nous donner votre avis sur ces modifications destinées à rendre le site encore plus lisible.

● Bergerie de Suzette

La commune a fait l'acquisition de la bergerie de Suzette, implantée près de la piste de Castanet qui mène au Prat de Cèbe, au lieu-dit l'Arénas.

Alexis et Christophe ont entièrement débroussaillé les lieux et les abords, en vue d'une prochaine rénovation. Patrimoine bâti, cette ancienne bergerie, située sur l'itinéraire de plusieurs sentiers de randonnée et circuits de VTT (chemin de St Jacques de Compostelle, GR653, GRP « Tour de la montagne du Haut Languedoc »...), servira de refuge aux randonneurs, cyclistes et autres visiteurs. Elle sera ouverte gratuitement, dans le respect des pierres et du paysage.



● Possible aménagement du col de la Croix de Mounis

Fin octobre, le maire et ses deux adjoints ont rencontré les services du Département de l'Hérault, lors d'une réunion ayant pour objet le réaménagement de l'espace situé au col de la Croix de Mounis.

En effet, ce haut lieu paysager et point de vue sublime, véritable porte d'entrée du département, a subi, au fil des années, de sérieuses dégradations. Outre le mobilier en place (barrières, tables, etc...) régulièrement détérioré, certains, le prenant pour une déchèterie, y déposent fréquemment de nombreux gravats et encombrants, sans compter également les mégots, papiers et autres déjections humaines disséminés ici et là. Il devient donc urgent que le Département, propriétaire du terrain, puisse intervenir pour que ce site majeur soit nettoyé et mis en valeur.

Ainsi, une réflexion est en cours sur la réfection de l'aire de parking, l'implantation possible de toilettes sèches, de poubelles et de mobilier adaptés, ainsi que sur la mise en place de panneaux de sensibilisation grand public afin d'expliquer les enjeux et fragilité de cet espace. A suivre...

● Voici les nouveaux horaires...

d'ouverture de la pharmacie de Saint Gervais sur Mare :

- Du lundi au vendredi : 9h - 12h30 / 14h - 19h30
- Le samedi : 9h - 12h

● Travaux en photos



Fin de chantier du logement communal de Castanet (ancienne mairie)



Réfection du mur du cimetière et de la chaussée

Dallage de la rue du Coulet



• Illuminations de Noël



• Etat Civil



- **Mila** née le 14 novembre 2022 (La Baraquette), fille de Fabrice GUERIN et Naomie ALACID
- **Nathan LAGET** né le 23 décembre 2022, fils de Aurélie CARQUILLAT et Jérôme LAGET

Décès

- **M. François MADONIA** (Fagairolles) 22 octobre 2022
- **M. Jean ALLIÈS** (Le Péras) le 14 novembre 2022
- **M. Jean-Guy FAGES** (L'Espinouse) le 20 novembre 2022
- **M. Jean-Louis SAUSSOL** (Fagairolles) le 21 novembre 2022
- **M. BRAU André** (Castanet) décédé le 1er janvier 2023



Bienvenue...

... à Castanet le Haut

- **Monique BANAT** nouvelle locataire d'un logement communal à Castanet.
- **Pascale GOUPY** nouvelle locataire d'un logement communal à Pabo



DOSSIER PRATIQUE

COLLECTE SÉLECTIVE

1^{er} janvier 2023 : 100% des emballages et des papiers se trient !

Dans quelques semaines, les habitants du territoire devront déposer tous leurs emballages et papiers dans le bac ou le conteneur jaune. Le nouveau centre de tri et les agents de Trifyl sont prêts. Et vous ?

Impulsée par la loi de transition énergétique, l'extension des consignes de tri consiste à trier tous les emballages qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : blisters, barquettes, films plastiques, tubes de dentifrice, pots de yaourt...



Dans le bac jaune, les emballages et les papiers doivent être déposés en vrac et bien vidés avec leur bouchon, couvercle ou opercule.

La simplification du tri doit permettre d'augmenter les quantités triées et recyclées.

PLUS SIMPLE LE TRI !

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être triés avec les emballages métalliques, les briques alimentaires, les cartons et les papiers. Les autres emballages en plastique devaient être jetés dans la poubelle.

Le développement de nouvelles filières de recyclage et la modernisation des équipements de tri permettent de valoriser de plus en plus d'emballages en plastique, quelle que soit leur composition.

À partir du 1^{er} janvier 2023, plus de recyclage sera possible grâce au geste de tri des habitants. Tous les emballages et papiers pourront être déposés dans le bac ou le conteneur jaune : les emballages en métal, les papiers, les cartons, les briques alimentaires et tous les emballages en plastique.

1/4

DANS NOTRE POUBELLE NOIRE, 1 DÉCHET SUR 4 EST UN EMBALLAGE

Désormais obligatoire sur tous les emballages, le logo *Triman* apporte une information précise au consommateur.



LE TRI + FACILE



BARQUETTE



ÉTUI



Séparez les éléments avant de trier

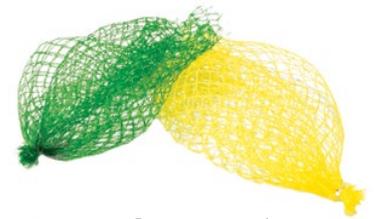
C'est un emballage ? C'est un papier ? Direction le bac jaune !

AU FAIT, C'EST QUOI UN EMBALLAGE ?

En règle générale, c'est un objet qui sert à protéger les produits. Il peut avoir d'autres fonctions : sécurité alimentaire, transport, manipulation et support d'information pour le consommateur.



NE DOUTEZ PLUS, CE SONT DES EMBALLAGES !



Filet de fruits et légumes



Tube de médicaments



Déodorant stick, à bille...



Tube de crème



Dosette de café



Film alimentaire



Papier alu



Plaquette de médicaments

TRIER, POUR QUOI FAIRE ?

1. Contenir la hausse du coût des déchets

Dans les années à venir, jeter coûtera de plus en plus cher. Une tonne de « bon tri » coûte jusqu'à 5 fois moins cher qu'une tonne de « poubelle noire ».

2. Préserver les ressources naturelles

Une fois nos emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière pour produire de nouveaux emballages ou objets en économisant ressources naturelles et énergie.

3. Créer de l'emploi local et pérenne

Sur notre territoire, le choix a été fait historiquement d'une activité industrielle gérée par le service public. Depuis 2003, près de 40 emplois ont été créés et pérennisés pour le fonctionnement des usines de tri.



RAPPEL EMBALLAGES EN VERRE (bouteilles, bocaux, flacons et pots)

Eux seront toujours à déposer dans la colonne à verre pour être recyclés !

infos

Communales

et les rendez-vous à
ne pas manquer

● Rose Aubagnac décorée de la médaille de l'Assemblée Nationale !

L'histoire de Rose Aubagnac s'inscrit au fil du temps. Pour cette femme au caractère bien trempé, l'auberge du Péras sera une révélation, une véritable ligne de vie.

Alors qu'elle épouse André Aubagnac, fils de Denis et Marguerite, Célestine, la veuve d'Eugène Alliès qui a fondé l'auberge en 1912, apprendra à la jeune fille à se tailler, avec beaucoup de courage et d'abnégation, une place de choix et, avec elle, fleurira la renommée de l'établissement.

Depuis son arrivée à l'auberge, jusqu'à sa retraite bien méritée, se seront écoulés plus de 62 ans d'activité professionnelle, dans ce lieu emblématique multi-services. Plus de six décennies pendant lesquelles elle a été partout à la fois, derrière les fourneaux, servant l'essence, à la vente de tabac, accueillant les clients pratiquement 7 jours sur 7, en prenant toujours le temps de discuter avec eux, du commerce, de la pluie, du beau temps et... de la beauté des fleurs... bleues, sa couleur préférée !

Un parcours hors du commun, toute une existence au service de ses fidèles clients, voilà qui méritait bien deux médailles. C'est justement ce qu'étaient venus célébrer élus, famille, proches, amis, le jeudi 29 décembre, dans cette institution rouverte pour l'occasion, où les petits plats avaient été dressés à grand renfort de produits du terroir élaborés par ses enfants et petits-enfants !



Ainsi, le maire, Max Allies, lui a remis la médaille d'honneur de la commune de Castanet le Haut, pour la remercier des longues années passées dans l'établissement, véritable lieu public au service de la population locale. Tandis que Patrick Vignal, député de l'Hérault, l'a décorée de la médaille d'honneur de l'Assemblée Nationale pour son engagement dans son commerce de proximité. Francis Cros représentant la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et du Haut Languedoc et Jean-Luc Falip, conseiller départemental, représentant le Président Kléber Mesquida, ont pour leur part relaté quelques anecdotes personnelles qui ont su déclencher les rires mais aussi une certaine nostalgie de l'assistance émue.

A quelques encablures du nouvel an, l'assemblée réunit autour d'elle lui a fait revivre des moments de grâce de la belle époque où l'auberge affichait complet. Le tout sous les yeux bienveillants de ses deux fils qui eux aussi ont fait un beau chemin, de

ses charmantes belles-filles, de ses petits-enfants et de ses arrière-petits-enfants, tous extrêmement fiers de cette femme éternellement jeune d'esprit et toujours en avance sur son temps !



Rose Aubagnac reçoit la médaille de l'Assemblée Nationale des mains du député Patrick Vignal, entourée de toute sa famille



● Marcou, montagne de la nuit

Le film « Marcou, montagne de la nuit », projeté cet été à Castanet le Haut en cinéma de plein air, a été primé lors du Festival « Spélimages » qui s'est déroulé le 26 novembre à Courthézon dans le Vaucluse en recevant le « Prix du Public », plébiscité par plus de 450 personnes.

● Cyclo sportive « La Murataise »

Au printemps prochain, une cyclo sportive, la « Murataise », sera organisée à Murat sur Vèbre. Les 2 parcours proposés passeront sur notre commune, notamment au col de la Croix de Mounis. L'occasion pour les amoureux de la petite reine de venir voir les participants en découdre sur les routes escarpées du secteur.

Les organisateurs lancent un appel aux bénévoles qui voudraient les rejoindre afin d'être déployés sur les points stratégiques en tant que contrôleurs, surveillants...

● Du côté des spéléos... *Bilan d'activités 2022.*

En 2022, le Passepartrou Spéléo Club, qui a élu domicile sur la commune de Castanet-le-Haut, a rassemblé 17 adhérents.

Comme à l'accoutumée, les visites de grottes et avens sur le département et au-delà ont été nombreuses, témoignant de la vitalité de l'association.

Localement, les explorations et découvertes réalisées ont de quoi donner des idées et projets pour cette année à venir. Morceaux choisis :

- L'entrée de la Résurgence de Rose, sous la Croix de Mounis, s'étant partiellement effondrée l'hiver dernier suite à une grosse crue, le passage a été recalibré et une buse a été mise en place pour sécuriser l'accès de cette cavité majeure du secteur. La fermeture de la porte (installée dès 1995 par les spéléos de Brassac, inventeurs de la grotte) a également été réactivée, afin d'éviter toute intrusion de personnes non-initiées au monde souterrain et qui pourraient rapidement s'égarer dans ces 4500 mètres de réseau.

- Un gros travail de désobstruction a également été entrepris dans l'aven des Hobbits, s'ouvrant entre le Fau et Albès, près de la Bélanière. Quelques mètres de galerie supplémentaire et une jolie salle ont été découverts à cette occasion, permettant d'atteindre une profondeur de -25 mètres. Chantier en cours !

- Fin mars, lors d'un bel épisode pluvieux et neigeux provoquant une crue sur le plateau, une puissante sortie d'eau a été repérée près de la ferme de Sansac. De quoi aiguiser la curiosité des spéléos qui, l'été et l'étiage venus, ont entamé le déblaiement d'un puits vertical, parfaitement rond. 4 mètres plus bas, un passage étroit a livré l'accès à une salle spacieuse, prolongée par un plan d'eau siphonnant. Fin septembre, une opération de pompage a donc été menée, permettant de rabattre le niveau de l'eau de près de 10 mètres et de dévoiler une galerie en conduite forcée laissant augurer d'un réseau d'envergure. Malheureusement, les Passepartrous n'ont pu désamorcer le siphon par manque de longueur des tuyaux de refoulement... Impossible de descendre la pompe plus bas ! Rendez-vous est doré et déjà pris pour l'été 2023, afin de vidanger ce conduit et espérer découvrir la suite ! Par mesure de sécurité, une grille de protection a été placée pour éviter toute chute accidentelle dans le puits d'entrée (situé près de la route) mais permettre à l'eau de s'écouler librement lors des crues.

*Installation d'une buse à la
résurgence de Rose*





Le bouldou de Sansac en crue



Le bouldou de Sansac avant désobstruction



Le bouldou de Sansac après désobstruction



Grille de protection

• Enfin, en ce début d'hiver, les membres du club ont repris un chantier de désobstruction dans un trou souffleur situé entre le col de la Croix de Mounis et le Rec de Rose. L'objectif visé est une jonction avec les galeries de Rose et sa fabuleuse rivière souterraine, ce qui deviendrait la septième entrée du réseau.

2023 ne manquera assurément pas de projets et d'actions pour les spéléos !

Les membres de l'association Passepartrou remercient vivement les propriétaires des terrains où sont implantées les diverses grottes qu'ils fréquentent, pour leur confiance et leur autorisation à pouvoir évoluer librement sur (et sous) leur sol.

● L'A.C.C.A de Castanet-le-Haut...



... vous informe : **La finale nationale FACCC 2023** des meutes dans la voie du sanglier aura lieu les 24, 25 et 26 mars à Saint Gervais sur Mare dans l'Hérault.

● Des nouvelles de l'Association des Parents d'Elèves (APE) du RPIPP

Le 30 octobre, l'APE a organisé un après-midi Halloween dans les villages de St Geniès de Varenal, Plaisance et Andabre. Les enfants, superbement déguisés, ont fait une razzia de bonbons, pour leur plus grand bonheur ! Merci à tous les habitants qui ont joué le jeu.



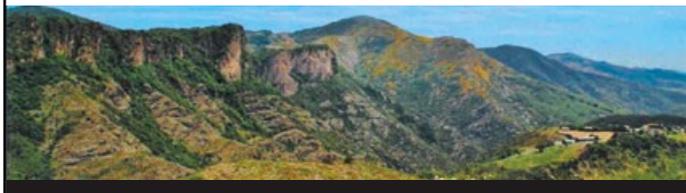
Le stand de l'APE au marché de Noël

L'APE a également tenu un stand au marché de Noël du foyer rural de Plaisance, le 18 décembre. Les créations des enfants, proposées à la vente, ont fait fureur, tout comme les balades en kart/traineau tracté par des huskys !



Canard • Volaille • Lapin • Agneau
Foie Gras • Conserves • Découpe

Valérie et Thierry AUBAGNAC
22, avenue de Lattre de Tassigny - 81230 Lacaune
06.07.57.55.88 • 05.63.37.91.89
aubagnacvalerie@gmail.com



La Ferme du Devès

- ☼ Table paysanne sur réservation
- ☼ Gîte d'étape et de séjour
- ☼ Accueil social et pédagogique
- ☼ Vente directe œufs et poulets bio
- ☼ Guinguettes et ateliers artistiques
- ☼ Stages de ressourcement



Le Devès par Ginestet - 34610 Castanet le Haut
06 82 69 24 21 • lafermedudeves@gmail.com



MAISON
AUBAGNAC
Chips et frites

SAS A.D PATATE
Siege social : 12, rue du mail - Lieu-dit Pabo
34610 Castanet-le-Haut
Tél. : 07 86 31 50 11 - 06 48 81 02 91



40 ans
d'expérience
à votre
service

Artisan **PLOMBIER**
Étienne Messana

Plomberie • Chauffage
Électricité • Climatisation

Ginestet - 34610 Castanet le Haut
06.24.29.21.59

Bois de chauffage
toute dimensions
hetre, chene, etc.
livraison gratuite

Portailier Laurent

élagage
taille douce et raisonnée
démontage dangereux

entretiens de jardin
taille de haie
débroussaillage
évacuation de végétaux
maçonnerie paysagère

portail et clôture
pose de portail
pose de clôture

travaux pelle mécanique
terrassment
fondation
création de chemin
tranchée

06 79 07 26 14
laurentportailier34610@gmail.com

Devis gratuit



Kevin
Multiservices

Espaces Verts

Bricolage

06 43 54 59 26
kevinp190258@gmail.com

Devis gratuit

● REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022 20 h 30

Ordre du jour :

- 1° - Délibération** approuvant le procès-verbal du conseil municipal du 7 octobre 2022
- 2° - Délibération** : décision modificative au budget n°2
- 3° - Délibération** : vente terrains à GAYRAUD Emmanuel
- 4° - Délibération** : vente terrains à CAGNIART Claude
- 5° - Délibération** : vente terrains à AUBAGNAC Thierry
- 6° - Délibération** : vente terrains à MESSANA Etienne
- 7° - Délibération** : remplacement de l'agent technique
- 8° - Délibération** : autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget communal
- 9° - Délibération** : autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget de la forêt
- 10° - Délibération** : convention pour une fourrière animale
- 11° - Délibération** : extinction de l'éclairage public
- 12° - Délibération** : CDG34 convention de la médecine préventive
- 13° - Délibération** : Restauration scolaire – modification des tarifs 2023
- 14° - Délibération** : Attribution du marché de reboisement de la forêt communale

Questions Diverses

Dans le cadre de ses délégations Mr Le Maire informe le conseil d'avoir pris les décisions suivantes :

1° - Décision du maire 20221118 : Montant du loyer du logement de l'ancienne mairie à Castanet.

1° - Délibération : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 octobre 2022

Considérant qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 octobre 2022

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- APPROUVE ce document.

2° - Délibération : Décision modificative au budget n°2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'arrêté n°2020-II-015 portant dissolution du SIVOM du Caroux-Espinouse et spécifiant la répartition du compte de trésorerie,

VU la délibération n°2022036 du conseil municipal de la commune approuvant la répartition du solde des comptes selon la liste présentée par le SGC Ouest Hérault

- CONSIDERANT que la dissolution du SIVOM Caroux-Espinouse entraîne des écritures de répartition qui modifient les résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement

- CONSIDERANT que le compte administratif 2022 doit être en concordance avec le compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- APPROUVE la décision modificative n°2 au budget principal 2022 de la commune qui intègre les résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
COMPTE 739223	661.46 €	
COMPTE 002		661.46 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
COMPTE 2135	950.49 €	
COMPTE 001	-950.49 €	

3° - Délibération : Vente parcelles COMMUNE

- GAYRAUD Emmanuel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

VU le procès-verbal de bornage en date du 9 août 2022 établi par la SCP GRAVELLIER et FOURCADIER, géomètres experts, pour la division de la parcelle cadastrée section A n°160 en deux parcelles cadastrées section A n° 429 et 430

VU la demande de Monsieur Emmanuel GAYRAUD de se porter acquéreur des parcelles cadastrées section A n°429 et 161, lieu-dit « Saint-Amans » pour une superficie totale de 1 ha 09 a 85 ca

- CONSIDERANT que ces deux parcelles de terrains se situent sous l'habitation de Mr GAYRAUD Emmanuel

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE la vente des parcelles cadastrées section A n°429 et 161, lieu-dit « Saint-Amans » d'une superficie totale de 1 ha 09 a 85 ca à Monsieur GAYRAUD Emmanuel

- FIXE le prix de cette vente à 2 000 €

- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

- AUTORISE Monsieur le 1er Adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette transaction et l'acte de vente correspondant

4° - Délibération : Vente parcelle COMMUNE - CAGNIART Claude

Monsieur CAGNIART Claude, directement concerné, quitte la séance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

VU l'acte notarié signé chez Maître FABRE Michel, notaire à Le Bousquet d'Orb, le 2 septembre 2022.

VU la demande de Monsieur Claude CAGNIART de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section AE n°182, lieu-dit « Le Devois », classée en nature de « Terre », pour une superficie 1 ha 02 a 35 ca

- CONSIDERANT que cette parcelle de terrain jouxte l'habitation de Mr CAGNIART Claude et que sa nature de « Terre » peut favoriser l'extension de l'exploitation agricole

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE la vente de la parcelle cadastrée section AE n°182, lieu-dit « Le Devois » d'une superficie de 1 ha 02 a 35 ca à Monsieur CAGNIART Claude

- FIXE le prix de cette vente à 2 250 €

- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

- AUTORISE Monsieur le 1er Adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette transaction et l'acte de vente correspondant

5° - Délibération : Vente parcelle COMMUNE - AUBAGNAC Thierry

Monsieur AUBAGNAC Loïc, indirectement concerné, ne souhaite pas prendre part au débat ni au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

VU la délibération n°2022025 en date du 14 avril 2022 autorisant la division de la parcelle cadastrée section A n°379, lieu-dit « La Gineste »

VU le plan de division établi par le cabinet de géomètres experts Géométris, divisant la parcelle cadastrée section A n°379 en trois parcelles cadastrées section A n°424, 425 et 426.

VU le projet d'extension de l'exploitation agricole

présenté par Monsieur AUBAGNAC Thierry nécessitant la construction de trois hangars

VU la demande de Monsieur AUBAGNAC Thierry de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section A n°425 lieu-dit « La Gineste » d'une superficie de 2 ha 09 a 24 ca.

CONSIDERANT que la parcelle de terrain cadastrée section A n°425 est la plus propice à la construction de ces bâtiments

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

(1 abstention)

- ACCEPTE la vente de la parcelle cadastrée section A n°425, lieu-dit « La Gineste », d'une superficie de 2 ha 09 a 24 ca à Monsieur AUBAGNAC Thierry

- FIXE le prix de cette vente à 3 900 €

- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

- AUTORISE Monsieur le 1er Adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette transaction et l'acte de vente correspondant

6° - Délibération : Vente parcelle COMMUNE - MESSANA Etienne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

VU l'acte notarié signé chez Maître FABRE Michel, notaire à Le Bousquet d'Orb, le 2 septembre 2022.

VU la demande de Monsieur MESSANA Etienne de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section AE n°85 lieu-dit « Hameau de Ginestet », classée en nature de sol, d'une superficie de 84 ca.

- CONSIDERANT que cette parcelle de terrain est proche de l'habitation de Monsieur MESSANA Etienne et permettrait d'être utilisée pour le stationnement de ses véhicules et le stockage de

son matériel professionnel.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE la vente de la parcelle cadastrée section AE n°85, lieu-dit «Hameau de Ginestet», d'une superficie de 84 ca à Monsieur MESSANA Etienne
- FIXE le prix de cette vente à 500 €
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- AUTORISE Monsieur le 1er Adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette transaction et l'acte de vente correspondant

7° - Délibération : Remplacement de l'Adjoint Technique Territorial

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article L.313-1

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-14

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

VU la demande de détachement de l'Adjoint Technique à la suite de sa réussite au concours de sapeurs-pompiers professionnels

VU la demande de recrutement de l'Adjoint Technique par la voie du détachement de droit du SDIS de l'Hérault à compter du 1er janvier 2023

- CONSIDERANT que la période d'indisponibilité de l'agent est de 1 an dans l'attente de l'intégration dans ses nouvelles fonctions
- CONSIDERANT que les services techniques de la commune doivent continuer à être assurés (voirie, bâtiments, espaces verts...) par le recrutement

d'un Adjoint Technique contractuel à temps complet

- CONSIDERANT qu'une liaison doit être faite entre l'employé mis en détachement et l'employé de remplacement

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE le recrutement d'un Adjoint Technique contractuel, à temps complet, à compter du 1er décembre 2022
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi sont inscrits au budget de l'exercice.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la création de cet emploi

8° - Délibération : Budget communal - Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément l'article L1612-1 qui précise que l'ordonnateur peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la continuité des paiements des dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 avant le vote du budget

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

- APPROUVE la répartition du quart des crédits selon le tableau ci-après :

COMPTES M14	COMPTES M57	CREDITS OUVERTS 2022	1/4 DES CREDITS
CHAPITRE 21			
Article 2131 Construction Bâtiments publics	231	22 000.00	5 500.00
Article 2132 Construction Immeubles de rapport	232	15 000.00	3 750.00
Article 2135 Construction Installations générales	2135	24 600.00	6 150.00
Article 2138 Autres constructions	2138	4 000.00	1 000.00
Article 2151 Réseaux de voirie	215	49 000.00	12 250.00
Article 21532 Réseaux d'assainissement	21532	14500.00	3 625.00
Article 2175 Installations, matériel et outillage	275	25 000.00	6 250.00
Article 2184 Mobilier	2184	1 200.00	300.00

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits votés.

9° - Délibération : Budget Forêt - Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément l'article L1612-1 qui précise que l'ordonnateur peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la continuité des paiements des dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 avant le vote du budget

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

- APPROUVE la répartition du quart des crédits selon le tableau ci-dessous :

COMPTES M14	COMPTES M57	CREDITS OUVERTS 2022	1/4 DES CREDITS
CHAPITRE 21			
Article 2117 Bois et forêts	2117	110 000.00	27 500.00

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits votés.

10° - Délibération : Fourrière animale - convention

VU le Code Rural, notamment son article L211-24 qui stipule que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au termes des délais fixés aux articles L211-25 et L211-16, soit du service

d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.

VU la délibération n°2019-003 du 15 février 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer, avec la SAS SACPA, le marché de prestations de services qui se termine le 31 décembre 2022

- CONSIDERANT que la commune est de plus en plus souvent confrontée au problème des animaux errants
- CONSIDERANT que la SAS SACPA domiciliée 12 place Gambetta à 47700 CASTELJALOUX, représenté par Mr Jean-François FONTENEAU, Président, propose un contrat relatif à la capture, au ramassage, au transport des animaux errants, blessés ou décédés sur la voie publique et leur conduite vers le lieu de dépôt légal pour un montant annuel de 569.96 € HT.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le marché de prestations de services proposé par le Groupe SACPA, pour un montant annuel de 569.96 € HT, et répondant aux exigences liées notamment à l'article L 211-24 du Code Rural.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce marché de prestation de services au nom de la commune.

11° - Délibération : Extinction partielle de l'éclairage public à compter du 1er février 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2

VU la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

VU la réflexion engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation

d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

- CONSIDERANT que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.
- CONSIDERANT les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

• CONSIDERANT la faisabilité technique, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune sollicitera la CCMLHL pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

• CONSIDERANT que cette démarche doit être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

• CONSIDERANT les périodes de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

POUR : ALLIES Max, ALLIES Jean-Paul, ALLIES Anthony, CAGNIART Claude, LEON Alain, FREJAVILLE-SAUVAGNAC Pauline, MARTINEZ Roger

CONTRE : AUBAGNAC Loïc, CALDERON Fernand, GAYRAUD Huguette

- DECIDE que l'éclairage public sera interrompu

la nuit, de 23 heures à 5 heures sur toute la commune à partir du 1er février 2023.

- DIT que lors de périodes de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation

12° - Délibération : Adhésion à la convention de médecine préventive

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles L.812-3 à L.812-5.

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive de la fonction publique territoriale.

VU les décrets n°2012-170 du 3 février 2012, n°2015-161 du 11 février 2015 et n°2021-571 du 10 mai 2021 modifiant successivement le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du Travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

VU le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale et notamment ses article 2 à 21.

VU la circulaire INTB1209800C du 12 octobre 2012 relative à l'application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

- CONSIDERANT que les collectivités territoriales doivent disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion selon les modalités mentionnées à l'article L.452-47.

- CONSIDERANT que quel que soit le mode de gestion choisi, les dépenses résultant de l'application de l'article L.812-3 précité sont à la charge des collectivités intéressées.

- CONSIDERANT que la commune, par le passé, a déjà adhéré à cette prestation de service pour assurer un suivi de médecine préventive des agents de la commune

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

- DECIDE de renouveler l'adhésion de la commune de Castanet le Haut au service de médecine préventive mis en place par le CDG34.

- APPROUVE la convention relative à la mise à disposition du pôle de médecine préventive auprès des collectivités du département.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention au nom de la commune.

13° - Délibération : Restauration scolaire - Modification des tarifs au 1er janvier 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU le décret n°2009-553 du 15 mai 2009

- CONSIDERANT que depuis la rentrée scolaire 2006/2007, la commune a passé une convention de prestation de service restauration scolaire avec l'APASH34 de Plaisance pour les élèves du regroupement pédagogique des écoles de Pabo et de Plaisance.

- CONSIDERANT que l'APASH34 de Plaisance a notifié à la commune le prix du repas à compter du 01 Janvier 2023 qui s'élèvera à 5,46 € TTC.

- CONSIDERANT que la commune prend en charge une partie du prix du repas pour les élèves du regroupement pédagogique des écoles de Pabo et de Plaisance.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- FIXE le prix du repas qui sera facturé aux parents d'élèves à 3,64 € à compter du 1er janvier 2023.
- FIXE le prix des repas des intervenants aux écoles de Pabo et de Plaisance à 5.46 € à compter du 1er janvier 2023.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat annuel de prestation de service modifiant le tarif des repas à compter du 1er janvier 2023.

14° - Délibération : Attribution du marché n°2022-Reboisement pour les travaux sur la forêt communale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code des Marchés Publics

VU le dossier de consultation des entreprises du marché n°2022-Reboisement

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offre en date du 10 novembre 2022

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR va être déposé pour la réfection du mur de soutènement du terrain de tennis. Le dossier doit être envoyé en Préfecture avant le 15 février 2023. Des devis ont été demandés.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du projet de réfection des bâtiments en ruines sur Castanet, le CAUE a présenté une deuxième esquisse pour la création de deux logements. Une réunion d'information de la population se fera dans le courant de l'été 2023, quand le dossier sera plus avancé.
- Monsieur ALLIES Jean-Paul fait le point sur les travaux d'aménagement des rues à Castanet et précise que le goudronnage de la Placette est prévu. Il doit se rapprocher de l'entreprise pour savoir si les travaux peuvent être effectués maintenant ou s'il faut attendre un temps plus propice au printemps.
- Monsieur ALLIES Jean-Paul précise qu'il a assisté à une réunion avec Trifyl qui ont expliqué les modifications qui seront apportées en début d'année sur le tri des recyclés.
- Monsieur le Maire précise qu'il a été interpellé sur l'état du jeu de boules et du mur de séparation à Fagairolles. Il demande à Jean-Paul ALLIES d'aller évaluer les travaux à prévoir et de les planifier avant la saison estivale.

- CONSIDERANT que la SARL Collet, domiciliée Route de Murat 34330 Cambon et Salvergues répond aux critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 60 % pour le prix des prestations et 40 % sur la valeur technique)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- ATTRIBUE le marché n°2022- Reboisement à la SARL Collet de Cambon et Salvergues pour la réalisation des travaux de préparation du sol, de la fourniture des plants forestiers, de la plantation et des dégagements manuels en forêt communale, pour un montant de 68 831.05 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.
- DIT que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget annexe Forêt.

passé

Communal

© *La route de la Croix de Mounis et la diligence*

par Anthony Alliès



1948
Le Pèras

La route de la Croix de Mounis

La route actuelle n'existait pas autrefois. Pour aller de Saint Gervais sur Mare à Lacaune, il n'y avait qu'un chemin muletier.

A la fin du XVIII^e siècle, une route est tracée pour le passage des véhicules tirés par des chevaux, mais ne sera réellement opérationnelle de bout en bout que vers 1840, lorsqu'a été construit le pont de la Mouline.

Initialement, elle passait derrière les maisons de la Croix de Mounis, descendait sur le versant méridional de la montagne pour aboutir au lieu dit « Bel Air » (actuellement le Bessou), d'où elle dévalait directement sur le Pèras. Cet ancien tracé correspond en partie, aujourd'hui, à un sentier encore utilisable.

Au cours du XIX^e siècle, le profil de cet itinéraire subira toute une série de modifications

et deviendra le chemin vicinal de grande communication n° 13, ou « Gc13 », jusqu'à la mise en service de la route nationale 622.

A sa création, En 1933, la route nationale 622 (RN622) est définie comme la route de Saint Gaudens à Bédarieux, par Castres et Lacaune. Dans l'Hérault, elle est donc issue du chemin vicinal de grande communication n° 13, entre la limite du Tarn (pont de la Mouline) et Saint Gervais sur Mare. Entre Saint Gervais et Hérépian, la voie directe empruntant le Gc13 par le col des Très Vents (Treize Vents) a été considéré trop pentue et c'est l'itinéraire par la vallée de la Mare, emprunté par le Gc23 et son embranchement, qui a été préféré.

Il n'y a pas d'archive concernant le goudronnage de cet itinéraire, mais l'on peut imaginer que la route, devenue « Nationale », a été

asphalté a cette époque.

Après la 2e guerre, le Pont de la Mouline, fortement endommagé, sera en partie reconstruit. En effet, quelques jours avant les combats du 23 août 1944, le pont avait été saboté par la Résistance, afin de retarder une colonne d'Allemands venant du Tarn, occasionnant un trou béant dans son tablier.

Au début des années 50, les pompes à essence du Péras seront installées au bord de la route, la circulation automobile commençant à augmenter.

Au col de la Croix de Mounis, culminant à 809 mètres d'altitude, une grande croix fut érigée en 1953 et bénite par l'Abbé Duplan. Dans son socle, une bouteille contient la liste des donateurs pour sa construction.

Dans les années 60, pour conforter le passage des nombreux camions et le trafic des voitures, de plus en plus important, l'itinéraire fut élargi et rebitumé.

En 1973, suite à la réforme de 1972, la « RN622 » sera déclassée en route départementale, devenant l'actuelle « RD922 » pour sa partie Héraultaise (RD622 pour sa partie Tarnaise).

Souhaité par Albert Gayraud, ancien agent de la DDE pendant plus de cinquante ans, un grand chantier de déviation est « enfin » réalisé à la Baraquette en 2007, afin de contourner les maisons et éviter les dangers liés à cette traversée, pour le plus grand bonheur et la sécurité des habitants du hameau.

En 2012, la Direction Départementale de l'Équipement (Aujourd'hui DDT) procède à un



«Les hommes de la route» - Août 1963

nouvel élargissement de la route entre la Croix de Mounis et la plaine de Fagairolles, tandis qu'au Péras, des aménagements urbains (peinture au sol) sont effectués pour ralentir les motards et automobilistes.

En hiver, lors de chutes de neige conséquentes et des épisodes de verglas, il n'est pas rare d'observer de gros camions et autres véhicules qui, surpris et mal équipés, restent bloqués dans la montée du col malgré les opérations de déneigement par les services du département. Fort heureusement, ces naufragés de la route sont secourus par les âmes charitables de la commune, la solidarité étant encore forte au Pays !

Actuellement, à la belle saison, ce sont plus de 2000 véhicules/jour qui empruntent ce tracé, axe majeur de notre commune et véritable lien entre les 3 départements que sont l'Hérault, l'Aveyron et le Tarn.



fin des années 40 - Grosse neige au Péras



1961 - Août



1937 - un dimanche d'Août - accident sur la route près du Barthas



Le pont et l'auberge de la Mouline dans les années 60



1970 - 23 Juillet



1974 - Le chasse neige



1971 - 4 Juin ; GP cycliste Midi-Libre
Eddy Merckx maillot jaune



2007 - La déviation de la Baraquette



1986 - Août

Le passage de la diligence !

Autrefois, sur cette route, passait la diligence reliant Saint Gervais sur Mare à Lacaune.

Au 18^{ème} siècle, est créée la ligne de diligences Béziers - Saint Gervais sur Mare - Lacaune - Castres. Il fallu établir de nombreux relais distants de 2 lieues en moyenne (une lieue des Postes équivalait à un peu plus de 4 km). En venant de Béziers, il y avait donc un relais à Saint Étienne d'Estrechoux, Saint Gervais sur Mare, Andabre, Le Péras, la Croix de Mounis, la Baraquette, la Mouline, Murat sur Vèbre, Moulin Mage (autre ligne avec embranchement vers Camarès en Rouergue), la Trivalle et Lacaune.

Au départ de Saint Gervais, il y avait cinq chevaux pour pouvoir monter jusqu'à la Croix de Mounis. La diligence partait à minuit pour arriver à 5

heures du matin à Lacaune. Il y avait un départ chaque jour. Bien entendu, quand il y avait de la neige en hiver, elle ne fonctionnait pas. Enfin, presque... une fois, il y eut une tempête de neige sur le plateau de la Baraquette. Il fallu faire venir un régiment de l'armée pour dégager un passage. Quand les hommes eurent terminé, il y avait des congères hautes de 3 mètres !

Les diligences de montagne n'étaient pas très grosses, car il fallait que les chevaux puissent les tirer dans les côtes. Les voyageurs s'y serraient à dix ou douze, mais quand il y avait beaucoup de monde, cinq ou six autres pouvaient monter sur la galerie. Certains jouaient aux cartes pendant le trajet, pour passer le temps, à la lueur d'une bougie.



La Croix de Mounis au début des années 1900

Après quelques kilomètres de montée, c'était Le Péras et son auberge. Il y avait une halte pour les chevaux. Célestine, dite Tintine, la patronne, accueillait les voyageurs.

Après cet arrêt salvateur, le trajet reprenait et la côte était très rude. Arrivait alors le virage du Bessou. Passé la maison, il y avait une carrière de pierre qui s'appelait « Roque Blanche » (actuel point de vue sur les falaises d'Olque) qui servait pour empierrer la route.

L'ascension continuait, pour arriver aux maisons de la Croix de Mounis. Les chevaux, après la rude montée, étaient relayés par des chevaux frais et redescendaient tous seuls à Saint Gervais.

Et le voyage continuait en passant à la Baraquette, à la plaine de Fagairrolles. Puis la voiture attaqua la descente de la Mouline, pour passer devant le roc de la Femna, gros rocher au bord de la route qui a la forme d'une femme assise.

Le pont de la Mouline, qui enjambe le Dourdou, marque le changement de département. La route quitte l'Hérault et rentre dans le Tarn. Et voici la Mouline, relais de chevaux pour la diligence et pour faire renfort. Puis le col du Pal, en laissant Boissezon et sa tour, seul vestige des seigneurs, et l'attelage

dépassait Cabrié, la plaine, appelée Plo de Tayet, le Rec de Jordi et Murat sur Vèbre. Le terminus était à Lacaune, à l'hôtel Fusiès.

Le maréchal ferrant de Lacaune était installé non loin du relais Fusiès, qui possédait à l'époque une centaine de chevaux pour les relais. Les soirs d'hiver, il allait à l'écurie, et enlevait quatre clous (sur les huit environ) de chaque fer aux pieds des chevaux et les remplaçait par des clous à glace, qui dépassaient de 5mm. Ils pouvaient ainsi s'agripper sur le verglas. Arrivés à destination, les chevaux se voyaient remplacer les clous à nouveau.

Denis Alliès du Péras, dit « Nissou », était cocher de son état. C'était un homme plutôt petit, droit, et il avait une belle moustache. Il portait la blouse bleue demi longue, le chapeau de feutre noir. Il faisait la liaison quotidienne Saint Gervais sur Mare - Lacaune. Agé d'une vingtaine d'années, il connaissait de nombreuses chansons qu'il avait apprises dans les veillées ou les relais de poste. Les jours de beau temps, il les chantait, du haut de son siège. Certaines de ses ritournelles furent même publiées en 1906 dans la Tribune de Saint Gervais.



Denis Alliès, dit «Nissou»



La diligence - Denis Alliès, le cocher, est de dos sur le marche pied.

La diligence a été pendant longtemps le seul moyen de déplacement. Les gens allaient à pieds, même jusqu'à Castres ou à Béziers pour les vendanges. Seuls quelques riches propriétaires possédaient un cheval de monte. Pour le reste, les paysans avaient parfois un cheval de labour qu'il n'était pas possible d'utiliser pour faire de la distance.

Les premières voitures sont arrivées après la guerre de 1914-18.

En 1919, l'autorisation d'établir une ligne de bus fut donnée par le Conseil Général, marquant la fin de la diligence. Et, sur ce même trajet faisant la liaison Béziers-Lacaune, l'autocar de la Compagnie Barascud fut mis en circulation dès 1920.

La Croix de Mounis

Le nom de « Croix de Mounis » apparaît dans une charte de 1199 passée entre Guillaume Aton de Curvalle et Deodat de Boussagues.

La première occupation humaine permanente à cet endroit remonte à la Révolution Française. Plus généralement, on constate, à cette époque, l'apparition de nouvelles maisons tout le long de la route, sur la commune de Castanet le Haut : la Coste, la Baraquette, la Croix de Mounis, Bel Air, le Péras.

Un couple, Pierre Bouisset (1772-1824) né à Murat-sur-Vèbre et son épouse Marguerite Pistre (1777-1855) née à Ginestet, ouvre une « baraque » à la Croix de Mounis, qui servait d'auberge et de relais. Deux des fils restent à cet endroit : Pierre Bouisset (1804-1843), qui garde l'auberge-relais, et Jacques (1808-1859), déclaré roulier et qui perdra la vie accidentellement. D'où la vieille croix de pierre érigée à cet endroit.

Les descendants des deux frères ont construit les différentes maisons aujourd'hui présentes. Ceux



Croix de Mounis dans les années 30.

Le col de la Croix de Mounis, véritable promontoire naturel, est, depuis toujours, un lieu de pause pour de nombreux voyageurs qui, de ce superbe point de vue, certainement l'un des plus beaux du département, peuvent découvrir un paysage fantastique : le Mont Marcou, les falaises d'Olique, la face nord de l'Espinouse, plus loin le Mont Liausson, le Pic de Vissou (Cabrières)... et en toile de fond, par temps clair, la mer Méditerranée ! Une table d'orientation installée près de la croix permet de repérer ces points remarquables.

C'est en outre un haut lieu pour tous les amoureux de la petite reine, fréquenté par nombre de cyclistes amateurs mais aussi par le peloton professionnel. Le col de la Croix de Mounis a été franchi à trois reprises par les coureurs du Tour de France (en 1953 lors de la 13e étape entre Albi et Béziers ; en 1972 au cours de la 10e étape entre Castres et La Grande Motte ; en 2013, durant la 7e étape entre Montpellier et Albi, avec le passage en tête du Français Blel Kadri), également lors de plusieurs éditions du feu « Grand Prix Cycliste Midi-Libre » (notamment en 1971 à l'occasion de la 2e étape reliant Béziers à Millau, avec Eddy Merckx passant en tête, vêtu du maillot jaune de leader de la course) et, plus récemment encore, par la « Route d'Occitanie ».



Les ruines du four à chaux de la famille Bouisset

de Pierre ont une petite entreprise de fabrication de chaux, dont subsiste une ancienne carrière à l'arrière des maisons et un ancien four non loin de la croix actuelle. C'était une entreprise qui faisait travailler beaucoup d'ouvriers. À cette époque, la chaux était livrée avec des chevaux, avant de le faire plus tard avec des camions. La chaux servait pour la maçonnerie ou pour l'amendement des champs.

Au XXe siècle, un bureau de poste auxiliaire a également été installé après la Première Guerre mondiale.

Sources :

Wikipédia - Castanet le Haut & Col de la Croix de Mounis
WikiSara - Encyclopédie des amoureux de la Route et des Transports
La Gazette des Monts de Lacaune - Robert Pistre
Courriers et diligences des Monts de Lacaune - Alain Robert
Mémoire Collective glanée ici et là...



1971 - Avril

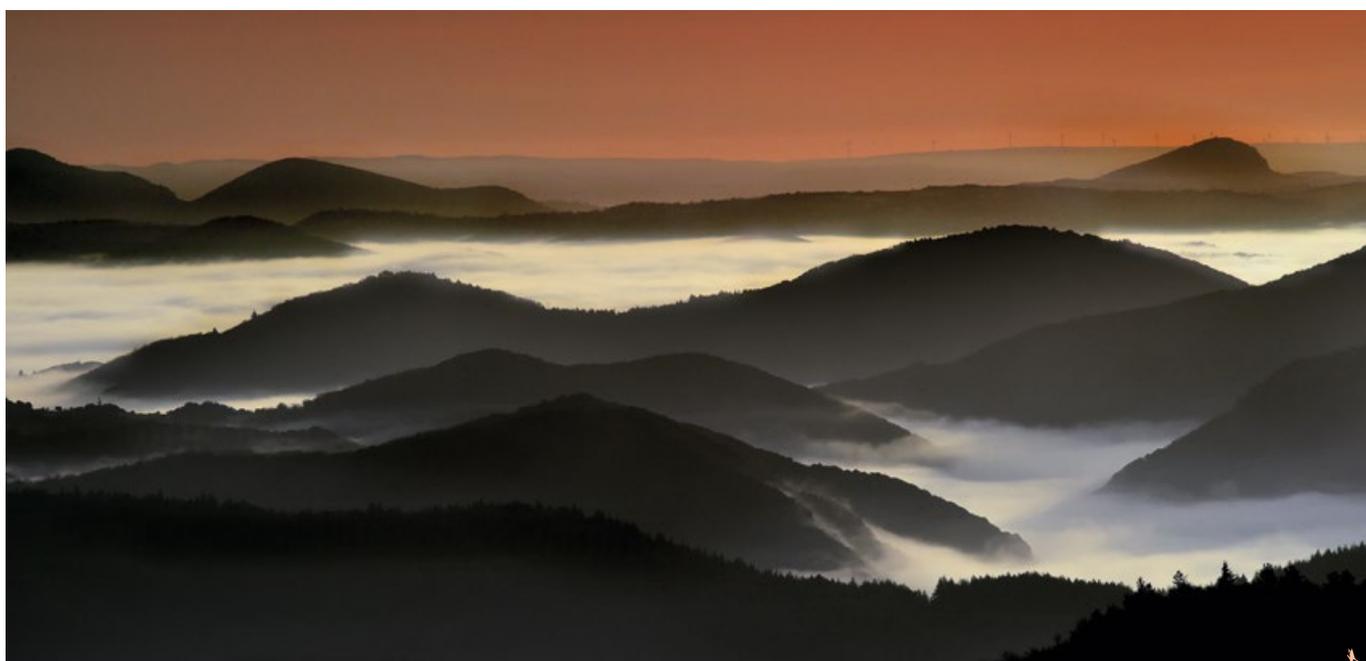


Croix de Mounis dressée en 1859 pour rappeler l'accident mortel de Jacques Bouisset, survenu à cet endroit.

2013 - Passage du Tour de France au col de la Croix de Mounis



2021 - Mer de nuage vue de la Croix de Mounis





Jean Alliès : un homme de valeurs !

par Dominique Alliès.

Jean Alliès nous a quittés le 14 novembre dernier, à l'âge de 94 ans. C'était un homme de valeurs et de convictions, une véritable figure locale qui a su, tout au long de son existence, se rendre attachant. Avec lui, sa présence et les images qu'il laisse dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu, disparaît un pan de l'histoire de la commune.

Fils unique, il était né dans la demeure familiale, le 16 octobre 1928. Antoine, son père, qui avant d'avoir été mineur était chauffeur au four à chaux, était l'aîné de Tanou. Son grand-père, maquignon, élevait des chevaux qu'il envoyait en renfort au temps de la diligence et pour aider à monter les lourdes cargaisons au col de la Croix de Mounis. Sa mère, Reine, originaire de Pabo, avait épousé Antoine en 1924.



Jean Alliès sur son vélo en 1940

Nature, liberté, mais aussi dur labeur, furent les maîtres-mots de celui qui, très vite, afficha une réelle passion pour les chevaux. Pas étonnant puisqu'il accompagnait, très souvent, son père et son grand-père, dans les grosses foires. Là, aux devantures des cafés, où étaient sorties les tables des grands jours, on se réunissait pour discuter des ventes. C'est sûrement, en écoutant tout jeune ces conversations, qu'il apprit à connaître les chevaux.

Jean, en 1951



Il aimait sa famille, ses amis, la ruralité et restera à jamais un homme de la terre. Car, Jean était un peu comme ces pierres d'angle qui soutiennent une maison. Sa maison qu'il n'a jamais quittée.

Bien campé sur sa Mobylette, plus communément nommée « La Bleue », il n'était pas rare de le voir, jusqu'à ses 90 ans, casquette vissée sur la tête, pantalon et blouson de travail, arpenter le chemin du Tour pour aller surveiller les lieux et les bêtes. Ainsi, il continuait à s'assurer que tout allait bien et que rien ne venait enfreindre le bon ordre au Péras.

A la saison estivale, avant même de trouver un emploi, il allait séjourner à Mounès, chez sa tante Alice, la sœur de sa maman, qui tenait un café. Son mari, Jean, était agriculteur et il allait les aider dans leurs divers travaux. Ce dernier avait un frère, Marius, transporteur de son état, que le jeune garçon adorait accompagner dans ses tournées.



Un des engins que conduisait Jean à la Découverte de Graissessac

Puis, à 19 ans, il rentra à la mine, au Ravin sous Pabo, où il allait à pieds par tous les temps. Ainsi, il fut mineur de fond pendant 9 ans. A la fermeture du Ravin, il sera muté à Graissessac, à la Découverte où il conduisait d'énormes Caterpillar qui, soit dit en passant, lui cassèrent le dos. Il terminera sa carrière à l'entretien des engins de la mine.

Il n'aura pas été bien loin pour rencontrer Alice Portes, qui vivait aux Sauzes, qu'il épousa en 1953. De leur union naîtront 3 enfants : Jean-Paul, André et Monique. Alice,

épouse et mère dévouée, aimait par-dessus-tout réunir son petit monde lors de grandes tablées le dimanche midi. La retraite ayant sonné à 50 ans, Jean, dans la pleine force de l'âge, plus actif que jamais, se consacra à l'agriculture et à l'élevage des moutons, secondé par Alice. Il élevait une quarantaine de bêtes qu'il surveillait comme le lait sur le feu. Une onde moutonneuse qu'il emmenait pâturer sur les serres du Bessou, en Olque... Il fut même une période où, avec Alice, ils fabriquaient des fromages !



*Sur le banc du Péras, en 1975.
De G à D : Reine, André, Monique, Alice,
Jean et Jean-Paul*

Et les années passèrent, les automnes pourpres, les hivers avec les chutes du mercure et les coups de vent, les printemps lumineux, les chauds étés... Sa réputation d'homme droit au caractère bien trempé, affable, pudique, toujours prêt à rendre un service, l'a toujours précédé et attirait même des

inconnus lorsque, assis sur le banc au bord de la route, il lisait le Midi-Libre. Abonné de la première heure, la lecture du quotidien était agrémentée de bien des commentaires.

Jean et son troupeau sur les serres du Bessou en 1981



Il y 1 an ½, ne pouvant plus rester chez lui, il a dû rentrer à la maison de retraite de Murat sur Vèbre où il s'est éteint sereinement entouré des ses enfants, 5 petits-enfants et 4 arrière-petits-enfants, tous si fiers de ce bon papa qui laissera l'empreinte d'un homme discret, généreux, vaillant et bienveillant.

Il a toujours su donner de son temps, de son énergie et de son savoir aux autres. C'était une mine de connaissances pour tous ceux qui l'ont côtoyé, la mémoire du Pays.

Une espèce en voie de disparition, n'en déplaise à sa modestie !



Alice et Jean en 2014

Les écoles de Pabo de Plaisance



Des nouvelles de l'école de Pabo par Sylvie Détienne.

Quand j'ai appris que j'allais remplacer Mme Monti à l'école de Pabo, j'ai beaucoup stressé : 4 niveaux dont les CP, la direction, la route... Mais j'ai été bien épaulée par Mme Monti, Mme Signoles (directrice à l'école de Plaisance), Maria (ATSEM) et Anaïs. Je les remercie !

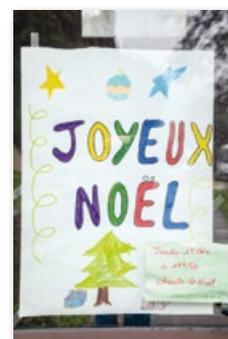
Au cours de cette période, j'ai souhaité développer l'envie de venir à l'école, la curiosité, le bien être, le respect envers ses camarades et les adultes et la communication avec les parents.

Pour cela, nous avons cuisiné chaque 15 jours (compote de pommes, soupe, gâteaux), observé les petites bêtes, les arbres qui nous entourent. Nous avons aussi travaillé sur les émotions, mis en place un code couleur pour le comportement en valorisant et encourageant les « bonnes attitudes ».



En décembre, nous avons installé et décoré notre sapin dans la classe et écrit au Père Noël. Celui-ci nous a répondu et promis de passer si les enfants restaient sages !

Certaines personnes sont seules au moment des fêtes. J'ai proposé aux enfants de colorier un autocollant de Noël et grâce à la municipalité et au talent de Sandrine, graphiste, une carte a été distribuée à tous les aînés de Castanet. Un grand merci à l'équipe municipale pour avoir prévenu le Père Noël, celui-ci a apporté des livres à tous les enfants.



Des nouvelles de l'école de Plaisance par Flora Signoles.



Inauguration du composteur de la cour :

Les premières feuilles tombées de l'automne ont permis d'inaugurer le nouveau composteur de la cour ! Les élèves ont suivi également deux formations proposées par Grand Orb Environnement : la première sur



l'utilisation d'un composteur et la seconde sur l'alimentation.

Les sorties « nature » :



Les élèves de Plaisance travaillent cette année sur le thème des arbres et de la biodiversité. Le CPIE a été invité le 14 octobre pour une séance de détermination des arbres proches de l'école.

En complément, rien de tel qu'une sortie sur les sentiers forestiers autour de Plaisance pour admirer les arbres et les belles couleurs de l'automne. Une excellente occasion pour collecter des

végétaux en prévision des réalisations du marché de Noël.



Reprise du cycle de piscine :

23 élèves du RPI bénéficieront cette année du cycle de natation à la piscine de Lacaune. Les premières séances de piscine ont eu lieu début décembre. Les séances se poursuivront jusqu'au mois de février (9 séances au total).



Noël à l'école :

Les élèves de Plaisance ont confectionnés eux-mêmes pour le marché de Noël : des couronnes et des mobiles à partir de végétaux collectés. Ils ont orné ces créations de pompons de laine rouges et dorés, patiemment réalisés en classe.



Noël des écoles :

Les enfants du RPI de Plaisance et Pabo ont été gâtés le jeudi 15 décembre à l'occasion du Noël des écoles. Le spectacle musical « Ensemble » proposé par la compagnie « La Gamme » a été offert par l'Association des Parents d'Élèves. Petits et grands ont apprécié cette création de qualité. Puis, surprise ! Le père Noël a rendu visite aux enfants avec sa hotte chargée de beaux cadeaux ! Merci père Noël !



L'après-midi s'est poursuivie avec des chants proposés par les enfants et un délicieux goûter préparé par l'APE.

Quelle belle journée !



Mouflon (famille des bovidés).

Dessin Jean-Claude Sénéé - Archives Larousse

Le MOUFLON (dit Méditerranéen)

L'espèce dont je vais vous parler est l'emblème de nos montagnes. Elle est bien connue de tous les amoureux de la nature, randonneurs, jardiniers ou chasseurs. Et si on se testait ? Personnellement, j'ai encore appris plein de choses !

Alors vous voulez jouer ?

1. Ma vitesse de pointe ?

- 30 km/h
- 60 km/h
- 90 km/h

2. Mon poids adulte sans les cornes ?

- 35/50 kg
- 55/75 kg
- 25/35 kg

3. Longueur et poids de mes cornes spiralées ?

4. Ma hauteur au garrot ?

- 70 cm
- 110 cm
- 45 cm

5. Ma hauteur de saut ?

- 1m
- 1,5m
- 2m

6. Mon milieu naturel préféré ?

- Méditerranéen et montagnard (jusqu'à 2500m d'alt)
- Humide l'été et forte neige l'hiver
- Méditerranéen et semi-montagnard (jusqu'à 1000m d'alt)

7. Ma période de reproduction et ma gestation ?

8. Mon cousin domestiqué le plus proche est ?

- Le mouton
- La chèvre
- Le cheval

9. Suis-je une espèce protégée ?

10. Quel âge puis-je atteindre ?

Réponses :
 1. 60 km/h - il s'agit de la vitesse maximum des moutons méditerranéen
 2. 35/50 kg pour les mâles et 25/35 kg pour les femelles
 3. Entre 6 et 13kg et elles peuvent atteindre jusqu'à 125cm chez un mâle adulte !
 4. 70 cm (environ base du cou/soi)
 5. 1,5 m de haut ! d'où la mise en place de grillage autour de vos jardins pour m'éviter d'y rentrer à la belle saison
 6. Méditerranéen et montagnard (jusqu'à 2500 m d'alt) Il ne me faut pas trop de neige, je ne sais pas y trouver ma nourriture
 7. Le rut a lieu entre octobre et décembre. La gestation dure 5 mois. Au printemps naissent 1 à 2 agneaux (2 c'est exceptionnel !)
 8. Le mouton et la chèvre. Nous sommes des ovins sauvages appartenant au genre Ovis et dont dérive le mouton domestique.
 9. En Corse oui, sur le reste du continent je suis dit « Méditerranéen » (hybride) et ma protection dépend de mes lieux d'implantation.
 10. 10, 10 à 15 ans

INTRODUCTION

On peut le trouver en France dans plus de 25 départements. Le mouflon est aussi présent dans plusieurs pays d'Europe tels que l'Autriche, l'Allemagne, la Hongrie, la Hollande, l'Italie, l'Espagne, etc.

HABITAT ET MODE DE VIE

Le mouflon privilégie la forêt de moyenne montagne (jusqu'à 3000 m d'altitude au maximum). Il aime évoluer dans le maquis, les garrigues et les clairières.

Essentiellement actifs à l'aube et au crépuscule, les mouflons vivent en harde. Les mâles forment un groupe, tandis que les femelles et les petits restent ensemble.

RÉGIME ALIMENTAIRE

Le mouflon est un herbivore. Il consomme principalement des plantes herbacées, des feuilles d'arbuste, des buissons, des fruits, des écorces, de la mousse.

REPRODUCTION

La période de rut a lieu entre octobre et décembre. Polygames, les mâles se battent pendant la période de reproduction.

La gestation dure environ 5 mois. Les brebis donnent naissance à un seul agneau en se séparant de la harde pour trouver un endroit abrité.

L'agneau pèse entre 1,5 et 2,5 kilos à la naissance ; il se montre capable de se déplacer tout de suite.

La plus importante population de mouflon Corse se trouve chez nous, dans le massif du Caroux Espinouse, au cœur du parc naturel régional du Haut-Languedoc, où il a été introduit en 1956. Le mouflon s'est parfaitement adapté à nos montagnes, soumises à la sécheresse du climat méditerranéen l'été, et à un faible enneigement l'hiver. L'effectif de cette population est estimé entre 2 000 et 3 000 individus, suivis régulièrement par des scientifiques de la station de terrain de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) de Fagairolles.

Les scientifiques œuvrent plus particulièrement dans le périmètre d'une réserve nationale de chasse et de faune sauvage (observations, captures, suivis sanitaires...).

Dans le Languedoc, on retrouve également quelques mouflons dans les Gorges du Tarn, en Lozère ainsi que dans le massif de l'Aigoual.

A t'on le droit de me tuer ? En France, le mouflon est une espèce gibier, c'est à dire soumis à un plan de chasse annuel (sauf dans certaines zones préservées) Ma population est passée largement au-dessus du seuil critique (sauf en Corse). Il semblerait que ma viande ne soit pas mauvaise et que mes cornes donnent droit à de très jolies trophées ! Mais attention, ma chasse est uniquement autorisée de septembre à février, à



NOM SCIENTIFIQUE

Ovis aries musimon



DURÉE DE VIE

Environ 12 ans



POIDS

Le mâle pèse entre 35 et 50 kilos. Le poids de la femelle est compris entre 25 et 35 kilos.



TAILLE

Le mâle mesure entre 130 et 140 cm, avec une hauteur au garrot de 75 cm. La femelle mesure 10 cm de moins en longueur et en hauteur au garrot.



PELAGE

Le mouflon a une laine foncée. La couleur du pelage varie en fonction du sexe et des saisons. Le mâle est brun foncé ; son ventre, ses pattes et son arrière-train sont blancs. Le pelage de la femelle est brun clair. Son ventre, ses pattes, son arrière-train et son museau sont blancs.



l'approche et à l'affût... et n'oubliez pas, je suis très agile, j'aime grimper au sommet des massifs et... j'ai une très bonne vue : celui qui me chasse a du mérite !

L'intérêt de me garder sur votre territoire ? Mon régime alimentaire varié mais à base d'arbustes, de ronces, de lichens, d'herbe et de jeunes pousses évite au paysage de se fermer. J'ai repris le relais des chèvres et moutons d'autrefois. Je suis sauvage et les touristes m'adorent !

Idée sortie :

A Douch, sur la commune de Rosis, la Maison du Mouflon est un espace dédié à cette espèce emblématique du massif du Caroux-Espinouse. Vous y trouverez de la documentation sur l'animal et son biotope.

Faites moi savoir vos questionnements, remarques, avis ou idées pour un prochain sujet sur cette page nature par le biais de la mairie ou directement sur ma messagerie : eguth4@gmail.com



PROPRIÉTAIRE OCCUPANT OU BAILLEUR

AMÉLIOREZ VOTRE HABITAT AVEC L'OPAH

➤ **Besoin d'adapter, de rénover ou d'isoler votre logement ?**

(réfection de la salle d'eau, isolation des murs, changement du système de chauffage, menuiseries...)

➤ **Des aides financières**
peuvent vous être octroyées

➤ **Permanences :**
Du lundi au vendredi (sur rendez-vous)
05.63.74.29.29 - 05.63.74.29.30
opah@hautesterresdoc.fr
habitat@hautesterresdoc.fr



Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux :

Brassac, Burlats, Cambounès, Fontrieu, Lacaze, Lacrouzette, Lasfaillades, Le Bez, Le Masnau-Massuguiès, Montfa, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Pierre-de-Trivisy, Saint-Salvy-de-la-Balme, Vabre

Communauté de communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc :

Anglès, Barre, Berlats, Cambon-et-Salvergues, Castanet-le-Haut, Escroux, Espérausses, Fraïsse-sur-Agoût, Gijounet, Lacaune, Lamontélarie, La Salvétat-sur-Agoût, Le Soulié, Moulin-Mage, Murat-sur-Vèbre, Nages, Rosis, Saint-Salvi-de-Carcavès, Senaux, Viane



POUR QUI ?

L'OPAH vous accompagne gratuitement dans votre projet de travaux d'amélioration de votre logement, que vous soyez :

Propriétaire occupant (sous certaines conditions) :

- Conditions de ressources
- Logement de plus de 15 ans
-

Propriétaire bailleur (sous certaines conditions) :

- Signature d'un conventionnement avec l'ANAH d'une durée de 6 ans encadrant les loyers
-

QUELS TRAVAUX ?

Des travaux d'adaptation pour le maintien à domicile

(réfection de la salle de bain, monte-escalier...)

Des travaux d'économies d'énergie par des professionnels RGE

(travaux d'isolation, système de chauffage...)

Des travaux de réhabilitation d'un logement

(logement occupé ou vacant étant dégradé ou en voie de dégradation...)

QUI CONTACTER ?

L'OPAH des Hautes Terres d'Oc :

05.63.74.29.29 ou 05.63.74.29.30

opah@hautesterresdoc.fr

habitat@hautesterresdoc.fr

27 Avenue du Sidobre - 81260 BRASSAC

QUELLES AIDES ?

Des aides financières peuvent vous être octroyées (sous conditions et critères) :

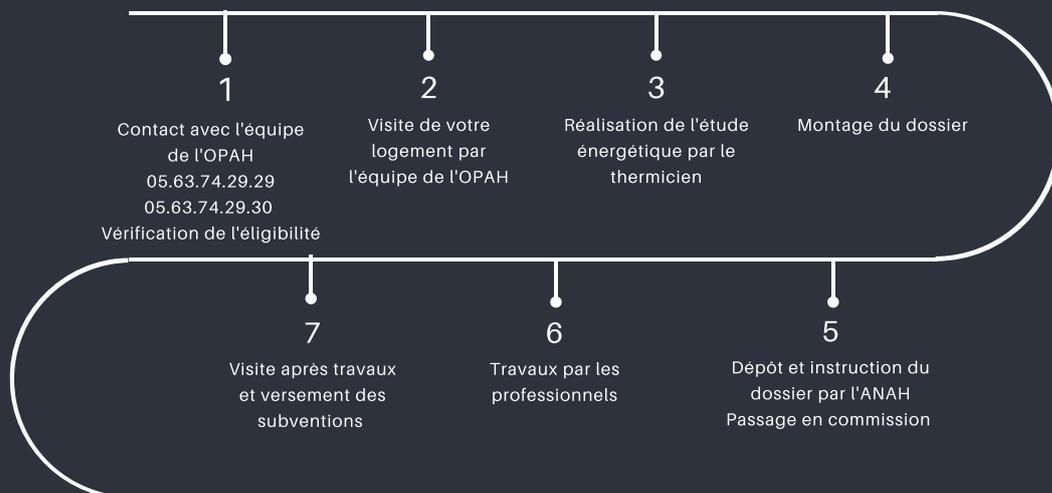
Des **aides de l'ANAH** (Agence Nationale de l'Habitat)

Des **bonus cumulables** (passoire thermique, basse consommation)

Des **financements des Départements** du Tarn ou de l'Hérault et des **Communautés de communes** du territoire

Des aides de certaines **caisses de retraite de base et/ou de caisses de retraite complémentaire**

VOTRE PROJET ÉTAPE PAR ÉTAPE - OPAH DES HAUTES TERRES D'OC



QUEL PÉRIMÈTRE ?

Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux :
Brassac, Burlats, Cambounès, Fontrieu, Lacaze, Lacrouzette, Lasfaillades, Le Bez, Le Masnau-Massuguiès, Montfa, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Pierre-de-Trivisy, Saint-Salvy-de-la-Balme, Vabre

Communauté de communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc :
Anglès, Barre, Berlats, Cambon-et-Salvergues, Castanet-le-Haut, Escroux, Espérausses, Fraïsse-sur-Agout, Gijounet, Lacaune, Lamontélaré, La-Salvetat-sur-Agout, Le Soulié, Moulin-Mage, Murat-sur-Vèbre, Nages, Rosis, Saint-Salvi-de-Carcavès, Senaux, Viane



AUGE & BURGAT

BEDARIEUX - MAGALAS - LAMALOU

Didier AUGE, Géraldine et Laurent BURGAT /
Agents généraux Axa France
6 square Robert Schuman
34600 Bédarieux
Tel 04 67 95 09 05
N° orias Didier AUGE 07 013 115
N° orias Géraldine BURGAT 07 012 657
N° orias Laurent BURGAT 12 066 036



Photographie • Site web • Graphisme

Une agence de communication présente sur la commune pour personnaliser votre publicité, sur tous supports, papier ou numérique...

Yves : 07.72.13.00.69 • Sandrine : 06.456.451.55

YSoweb...

GAEC DU BASSET
PRODUITS FERMIERS

Lieu dit Le Basset
34610 Castanet le Haut

TEL: 0677159417
gaecdubasset@yahoo.fr

Toutes mes solutions à la maison du menuisier

maison du menuisier
BOIS - PVC - ALU

Standard - Sur mesure - Rénovation

L'ESPACE *intégré*

0467231990
82, Avenue Jean Jaurès - 34600 BÉDARIEUX

L'activité de cani-marche est réalisable TOUTE L'ANNÉE !

La Baraquette
34610
Castanet le Haut

Portable : 06 72 18 19 55
Mail : baraquahusky@gmail.com

Retrouvez-nous sur

L'ESPACE *intégré*

Salle d'exposition

Serge GUERRERO
Concepteur en agencement

30 ans d'expérience à votre service

VIDAL Frères

Maçonnerie générale, charpente couverture, ravalement de façade, isolation

81230 Lacaune
Tel : 05 63 37 01 02 / 06 71 91 27 75
Site web : www.maconnerie-vidal.fr



Carnet d'adresses

URGENCES

SDIS34 Pompiers

Centre de Saint Gervais sur Mare

Tél. : 04 67 23 61 07



Électricité

ENEDIS : 09 72 67 50 34

Eau

Syndicat Intercommunal Mare Et Libron

Tél : 04 67 23 60 40 - Fax : 04 67 23 60 40

SANTÉ

Maison de Santé Pluridisciplinaire de St Gervais sur Mare

Secrétariat Médecins : 04 67 23 60 51

• Dr Renaud MAUREL

• Dr Chloé LOEFFLER

Cabinet infirmier :

Mme Karine MARQUEZ : 06 32 21 88 12

ASALÉE : 07 54 37 47 73

M Grégory CNIGNIET : 06 27 74 03 41

Cabinet kinésithérapeute ostéopathe : 04 67 95 40 44

Dentiste • M Bruno BALME BERGER : 04 67 95 66 11

Sage-femme • Mme Agnès COUPIAC : 06 80 24 61 37

Services de PROXIMITÉ

Epicier :

Jean-Luc SAUMADE :

Jeu. 11h30 à Castanet puis à 12h30 à Pabo

Boulangers :

Viennoiserie BELLOUBET :

Vend. 11h15 à Castanet puis à 11h45 à Pabo

Boulangier - Pâtissier MAUPIN :

Jeu. et sam. matin, entre 10h et 12h (pas d'horaires fixes). Passage aux hameaux de Fagairolles, La Baraquette, Le Péras, Pabo, Castanet le haut

PHARMACIE

St Gervais sur Mare : 04.67.23.60.42

Murat sur Vèbre : 05.63.37.41.10

ÉCOLES

PABO : 04.67.23.66.87

PLAISANCE : 04.67.23.64.08

Horaires Ouverture • Année 2022-2023

Accueil périscolaire : 8h15 - 8h35 • 16h30 - 17h

Accueil scolaire : 8h45 - 12h05 • 13h50 - 16h30

L'école ouvre ses portes 10mn avant le début des cours.

DÉCHÈTERIE - ENCOMBRANTS

Déchèteries :

Saint Étienne d'Estréchoux : 04.67.23.76.66

Lacaune : 05.63.74.15.64

La Salvetat : 04.67.97.08.25

Encombrants :

Récupérez et remplissez une feuille de demande de passage à la mairie ou imprimez là à partir du site castanetlehaut.fr. La collecte des encombrants passera selon le calendrier suivant (à récupérer en mairie ou sur le site) :

2023

CALENDRIER DES SERVICES DE COLLECTE DES DECHETS

ONIS DE LACAUUNE
ONIS DE LA BARAQUETTE
ONIS DE LA SALVETAT

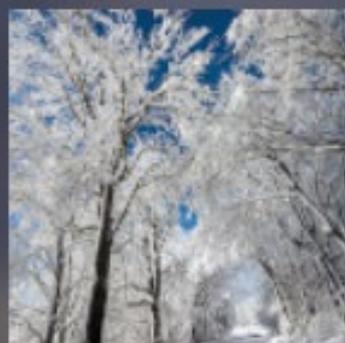
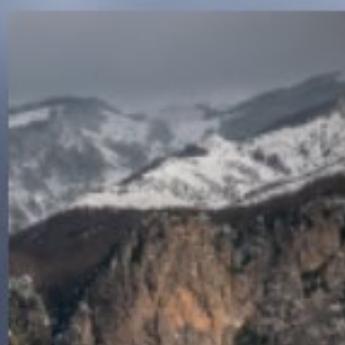
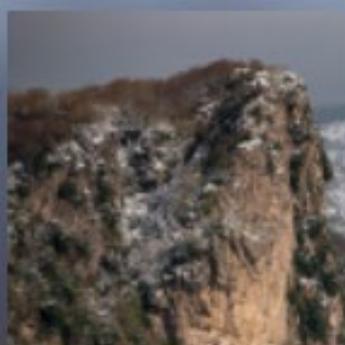
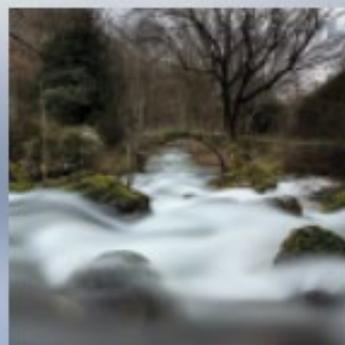
Pour bénéficier de la collecte des encombrants, vous devez remplir et retourner une fiche de demande (disponible en mairie ou à la Communauté de Communes), et la transmettre au plus tard le vendredi qui précède le service de ramassage. Vos encombrants doivent être déposés au plus tard le lundi, car la collecte est effectuée du mardi au vendredi. Il n'y a pas de prise de rendez-vous. Merci.

Collecte organisée aux dates ci-dessous et indiquées sur le calendrier de la Communauté de Communes.

- Encombrants secs • La Salvetat (04.67.97.08.25)
- Encombrants secs • Saint Étienne d'Estréchoux (04.67.23.76.66)
- Encombrants secs • Lacaune (05.63.74.15.64)
- Encombrants secs • La Baraquette (04.67.23.66.87)
- Encombrants secs • Castanet et Pabo

Calendrier des communes Lacauune : tous les jours toute l'année (hors interventions collectées le mercredi avec les communes)

- Calendrier Lacauune
- Vacances scolaires
- Semaine de lavage des bacs à ordures mélangées
- Jours fériés (la collecte des ordures mélangées a lieu le jour suivant ou précédent.)



Reflets

Bulletin municipal n° 58 de la commune de Castanet le Haut, imprimé par nos soins à 250 exemplaires, sur du papier issu de forêts gérées durablement. PEFC®



Directeur de la publication : **Max Allières** - Responsable de la communication : **Anthony Allières**
Coordination éditoriale : **Florence Bousquet** - Conception Graphique : **Ysoweb - 07.72.13.00.69**
Contact Mairie : **04.67.23.60.49** - Mail : **castanetlehaut@orange.fr**
Equipe rédactionnelle : **Max Allières, Anthony Allières, Dominique Allières, Florence Bousquet**
Rédaction des comptes rendus de conseils municipaux : **Sylvie Aubagnac**

Crédits photographiques :

- couverture : **Anthony Allières, Yves Peyrot, D.R.**
- pages internes : **Anthony Allières : P3-P4-P7-P8-P9-P12-P13-P14-P15-P19-P23-P25-P26-P29, Charles Allières : P25, Jean-Claude Allières : P22-P25, Jean-Paul Allières : P8, Pierre Allières : P18-P19-P23-P24-P25, Henri Cambefort : P19-P23, D.R. : P17 (éditions D. Crassous)-P19-P20-P21-P22 (A.P.A.)-P24, Typhaine Ersant : P15, Alexis Fabre : P14, Yves Peyrot : P23, Flora Signolès : P27.**

Ont collaboré à ce numéro : **Sylvie Détienne, Eléna Guth, Flora Signoles**